



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
VILLENEUVE LEZ AVIGNON

1) **ASSOCIATION** (Loi 1901)

En vous inscrivant, vous devenez membre de la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire FFEPGV.

Devise de la fédération : **Sport – Santé.**

Les membres du bureau sont bénévoles.

2) **INSCRIPTION ANNUELLE de SEPTEMBRE à FIN JUIN**

Ne sont acceptés que les dossiers **complets** comprenant :

- **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée.
- **Attestation du questionnaire santé pour tous les adhérents** ou **certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.**
- **Paielement par chèque** à l'ordre d'AGV Villeneuve, (possibilité de faire 3 chèques). **Paielement en espèces** accepté.
- COTISATION ANNUELLE NON REMBOURSABLE.

3) **EQUIPEMENT SPORTIF**

- Un vestiaire Hommes et un vestiaire Femmes sont à disposition.
- **Les chaussures et vêtements de ville doivent rester dans le vestiaire.**
- Bouteille d'eau vivement recommandée.
- **Prévoir un tapis (obligatoire) et un petit coussin pour les cervicales ou les lombaires** (conseillé).
- Pour le bien-être de tous, veillez à votre hygiène corporelle (prévoir lingettes ou déodorant si nécessaire),

4) RECOMMANDATIONS

- Il est conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou oubli. Seuls les sacs de villes sont autorisés dans les salles de cours.
- Ne pénétrer dans la salle de cours qu'en présence de l'Animateur ou d'un membre du bureau.
- Respecter les horaires des cours et les consignes données par l'animateur.
- **Eteindre** les téléphones **avant** les cours.
- Ranger soigneusement le matériel fourni par l'association en fin de séance.

5) SECURITE

- **ATTENTION** : Le règlement intérieur de Villeneuve stipule :
 - **Interdiction de pénétrer et garer tout véhicule** motorisé ou non (vélo) dans l'enceinte du complexe sportif (cour extérieure et couloirs intérieurs des bâtiments).
 - Des parkings autos et vélos sont disponibles à l'extérieur.
 - Laisser les portes des bâtiments des locaux fermées.

Nous vous rappelons que les activités de L'AGV se pratiquent dans un esprit associatif.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Le Bureau